

Le concours d'entrée

Il comporte plusieurs épreuves, écrites et/ou orales.

Certains diplômes dispensent toutefois des épreuves écrites pour les formations de niveau 4 (ME, TISF), ou de toute épreuve de sélection pour la formation de niveau 3 (AES).

- **ES, EJE, ASS**

- 1 épreuve orale de 30 mn : entretien d'admission sur dossier, avec une production écrite d'une quinzaine de lignes rédigée juste avant l'entretien. Le jury est composé d'un professionnel et d'un psychologue.

- **ME**

- 2 épreuves écrites :
 - Dissertation (4h)
 - Questionnaire de culture générale (1h30)
- 3 épreuves orales :
 - Mise en situation (épreuve de groupe)
 - Entretien professionnel
 - Entretien psychologique

- **TISF**

- 1 épreuve écrite : rédaction (2h)
- 1 épreuve orale : entretien professionnel (30mn)

- **AES**

- 1 épreuve orale : entretien professionnel (30mn)